

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE**Séance du 05 février 2019 à 18 h 00*****Compte rendu sommaire***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du mardi 05 février 2019

L'an deux mille dix-neuf et le cinq février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 8 **Absents** : 7 **Votants** : 8

Présents : Carlos BAPTISTA, Joseph CLARES, John ENTRESSANGLE, Jérôme FRANCOU, Holger GIERSCH, Nadine MARTIN, Patrick MASSOT, Jean-François SABOUL.

Absents excusés : Sandrine GINIER, Patrick MEYERE, Roland REYSZ

Absents : Yves BOUCHET, Rebecca MARIT, André MOSCADELLI, Stéphane RODRIGUEZ
Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 21 décembre 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour, la demande de subvention du collège pour un séjour à Paris.

La modification de l'ordre de jour est acceptée à l'unanimité.

1- Réservation et paiement en ligne pour le camping municipal du Mousserein/ouverture d'un compte aux dépôts de fonds du trésor

Monsieur le maire rappelle les investissements sur le camping du Mousserein au cours de l'année 2018. Pour faciliter l'accès aux nouvelles structures, il propose la mise en place de la réservation en ligne ainsi que le paiement par Internet.

Après renseignement pris auprès des services des finances publiques, cette procédure nécessite l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds du trésor.

D'autre part, la régie de recettes pour l'encaissement des produits des emplacements du camping municipal du Mousserein étant existante, il suffira d'ajouter dans les modes de recouvrement, le paiement par carte bancaire par internet. Les arrêtés de régie et de nomination des régisseurs seront modifiés en conséquence.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce nouveau procédé.

2- Prestations du camping municipal du Mousserein/convention de partenariat avec le CNAS

Monsieur le maire rappelle l'implantation des hébergements atypiques sur le camping du Mousserein au cours de l'année 2018. Il indique que le CNAS (Comité National d'Action Sociale), organisme d'action sociale, dédié aux agents de la fonction publique et représentant 2.5 millions de personnes (adhérents et ayants droit), propose un partenariat pour la mise en place de tarifs préférentiels. Il donne lecture du projet de convention à intervenir avec le CNAS et demande au conseil municipal de définir un taux de réduction sur les séjours en "Cabanourte, Campalune et Pendolas".

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal propose une réduction de 10 % sur les tarifs existants pour les séjours en hébergement atypique à l'attention des bénéficiaires du CNAS.

3- Fonctionnement de la piscine municipale pour la saison 2019/recrutement d'un maître nageur

Monsieur le maire informe le conseil municipal que monsieur Christian Maucler a renouvelé sa candidature en qualité de maître nageur pour la saison estivale 2019. Il précise que cette personne avait occupé ce poste en 2018 et qu'il avait donné entière satisfaction. Il propose

donc de recruter monsieur Christian Maucler en contrat à durée déterminée entre juin et septembre 2019.

Le conseil municipal approuve ce recrutement à l'unanimité.

4- Analyses alimentaires 2019/convention avec le laboratoire départemental

Monsieur le maire rappelle que c'est le laboratoire vétérinaire départemental qui procède aux prélèvements de surface à la cantine scolaire. Cette prestation fait l'objet d'un contrat annuel. Il précise que le coût estimatif pour 2019 s'élève à 156.99€ H.T.

La proposition de prestation est acceptée à l'unanimité.

5- Tournée pédagogique de théâtre d'Oc/convention de partenariat

Monsieur le maire rappelle aux conseillers la proposition de renouvellement par le conseil départemental d'une tournée pédagogique de théâtre en langue d'oc à destination du public scolaire. La représentation de la pièce "Lo Boçut" est programmée le vendredi 29 mars prochain. Ce spectacle fait l'objet d'une convention de partenariat entre l'association animation scolaire d'oc, l'association théâtre Talhers Production la Rampe TIO et la commune. La participation financière de la commune d'accueil s'élève à 350 €.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention à l'unanimité.

6-Logements communaux/attribution d'un appartement immeuble de la Poste

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la vacance de l'appartement de type 3, sis au 2^{ème} étage de l'immeuble de la Poste, Place du Pied de Ville. Il indique qu'il a reçu deux demandes de location concernant ce logement mais qu'après visite des lieux, une seule personne reste intéressée pour l'occupation de cet appartement. Il donne lecture du courrier de madame Elisabeth CARTERET.

A l'unanimité, le conseil municipal attribue le logement à madame Elisabeth CARTERET.

7-Demande de subvention pour un séjour scolaire à Paris des élèves du collège

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par la principale du collège Marcel Massot, pour un soutien financier aux familles des élèves de la commune. En effet, un voyage scolaire à Paris est programmé d'ici la fin de l'année scolaire. Il indique que le coût restant à la charge des familles est important : 302 € par élève. Il propose d'attribuer une participation financière afin que chaque enfant de la commune bénéficie de cette sortie pédagogique. Il précise que les élèves de 3^{ème} et de 4^{ème} originaires de La Motte du Caire sont au nombre de 11, selon la liste transmise par le collège.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention forfaitaire de 100 € au profit de chaque élève de la commune de La Motte du Caire.

8- informations diverses

Monsieur le maire fait part des remerciements de l'association la clé de âges pour les travaux dans les locaux qu'elle occupe et le soutien apporté à leur structure.

Monsieur le maire informe les conseillers qu'une formation pour les élus est organisée par l'association des communes forestières du département, intitulée "l'aménagement forestier : le document cadre de gestion de ma forêt". Cette journée se déroulera à Digne le mardi 26 février prochain.

Monsieur le maire indique que l'opération "amende de police" projetée en 2018 nécessiterait la reprise du revêtement de la place du collège avant toute intervention de marquage au sol. Monsieur John ENTRESSANGLE est chargé de faire établir l'estimation de ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h15

A LA MOTTE DU CAIRE, le 15 avril 2019

Le Maire,
Patrick MASSOT

